



**COMMUNE DES AIRES
COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUILLET 2020**

NOMS	Présents	Absents	Représentés	Mandataires
GRANIER Michel	X			
MAGNAN Jean-Michel	X			
DUMONT Etienne	X			
LANZONE Monique	X			
RAYNAUD Murielle	X			
CARLIER Rubens, Jonas	X			
HUGOT Georges		X	X	Etienne DUMONT
SAKAT Samira	X			
BASSEVILLE-TORRET Marie-Pierre	X			
REY Nadine	X			
ARAGON Martine	X			
BENDERBAL Michèle	X			
GARCIA Clément	X			
DOMPS Lilian	X			
ARNAUD Véronique		X	X	Jean-Michel MAGNAN
TOTAL :	13	2	2	

Le Maire effectue le comptage des conseillers présents et constate que le quorum de 8 est atteint.

Début de la réunion à 18 H 35

Président : Michel GRANIER

Secrétaire de séance : Marie-Pierre BASSEVILLE-TORRET est élue à l'unanimité des voix en application de l'article L.2121-15 du C.G.C.T.

1- Désignation des délégués au syndicat « Agence de Gestion et Développement Informatique » A.GE.D.I. :

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 23 mai 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres. Monsieur le maire demande s'il y a des candidats.

Monsieur Jonas CARLIER, conseiller municipal, domicilié à 3 impasse des Terrets 34600 LES AIRES, rubens.carlier@gmail.com, 06 64 15 18 87, est désigné par le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.

2- Désignation des délégués à l'assemblée générale de l'agence départementale Hérault Ingénierie :

Monsieur le Maire expose au conseil que la commune est adhérente de l'Agence départementale d'assistance technique Hérault Ingénierie. Cette agence permet d'apporter aux territoires l'appui et l'expertise des services départementaux dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement, domaines à forts enjeux dans l'Hérault et qui requièrent des compétences techniques très spécifiques.

En complément, Hérault Ingénierie propose des prestations d'assistance dans les champs de la voirie, de l'habitat et de l'aménagement. Elle peut accompagner le bloc communal dans des missions à caractère administratif, juridique ou financier. Les collectivités membres peuvent s'appuyer sur une ingénierie territoriale leur permettant de mener à bien des projets de qualité et complexes, via une assistance à maîtrise d'ouvrage garantissant aux prestataires privés des programmes optimisés et un suivi qualifié de leurs contrats.

En tant que membre, la commune dispose d'un siège au sein de l'assemblée générale. Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner le représentant de notre commune et son suppléant.

Monsieur le Maire propose Jean-Michel MAGNAN en qualité de titulaire et lui-même en qualité de suppléant.

Le conseil approuve ces propositions à l'unanimité des présents et représentés.

3- Désignation des commissaires à la Commission Communale des Impôts Directs :

Monsieur le maire expose que selon l'article 1650-1 du code général des impôts, il est prévu que dans chaque commune soit institué une commission communale des impôts directs (CCID), composée du maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires pour les communes de 2000 habitants au moins. La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal. Cette commission a pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Aussi convient-il, à la suite des récentes élections, de procéder à la constitution d'une nouvelle commission communale des impôts directs dans la commune. Le maire propose ainsi les deux listes suivantes. A noter que le choix des commissaires doit être effectué de manière à assurer une représentation équitable des personnes respectivement imposées à chacune des taxes directes locales.

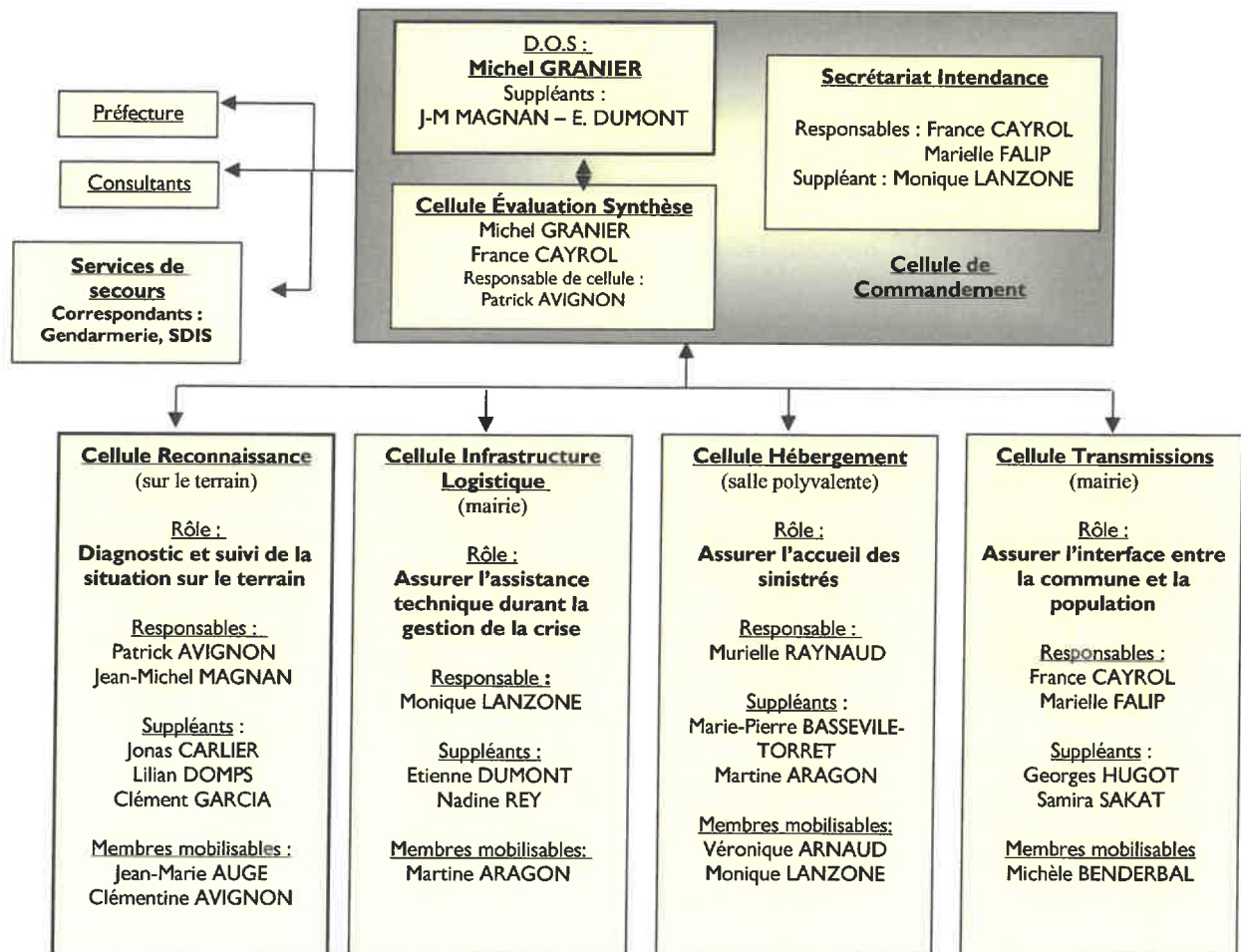
Ces listes seront soumises à M. le Directeur Départemental des Finances Publiques qui désignera parmi les personnes proposées six commissaires titulaires et six commissaires suppléants.

1. CAYROL Jean-Pierre	13. MATET Jacques
2. AUBACH Henri	14. AZAIS Maxime
3. AVIGNON Jean-François	15. GUILHEM Charlotte
4. AUGÉ Catherine	16. MARCHESINI Marine
5. VANEL André	17. TAVERNIER Myriam
6. CROS Henri	18. MEURICE Nathalie
7. CHRISTOL Michel	19. BIANCAT Sandrine
8. TORRET Pascal	20. ARABET Fabienne
9. RAYNAUD Christophe	21. MAGNAN Marie-Claude
10. SURGET Christian	22. MARTIN Fabien
11. LEVERE Philippe	23. RENAUX Serge
12. LAU Frédéric	24. MILLO Claude

Le conseil accepte ces propositions à l'unanimité des présents et représentés.

4- Mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde :

Cellule de Crise (CCM) type 4 cellules



Le conseil approuve cette cellule de crise à l'unanimité des présents et représentés.

5- Remboursement des frais kilométriques pour les bénévoles de la bibliothèque :

Monsieur le maire rappelle que la Bibliothèque municipale est gérée et animée par une équipe de bénévoles. Ces bénévoles sont amenés, dans le cadre de ce service public, à effectuer des déplacements pour le compte de la collectivité, en particulier pour leur formation et leurs relations avec la Bibliothèque départementale.

Monsieur le maire demande au Conseil municipal d'autoriser le remboursement par la collectivité de leurs frais de déplacement lorsqu'ils sont effectués avec leur véhicule personnel selon les règles applicables aux fonctionnaires territoriaux (taux fixé par arrêté du 26 février 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006), à savoir :

- véhicules ne dépassant pas 5 CV : 0,29 € dans la limite de 2000 kms par an
- véhicules de 6 et 7 CV : 0,37 € dans la limite de 2000 kms par an
- véhicules d'au moins 8 CV : 0,41 € dans la limite de 2000 kms par an

Il précise que les demandes de remboursement devront être automatiquement accompagnées de justificatifs (attestation de présence, copie de carte grise,...) et qu'une liste des bénévoles sera annexée à la présente délibération.

Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité des présents et représentés.

6- Répartition des subventions aux associations :

Le Maire rappelle au conseil que dans le budget général 2020 dans le chapitre des subventions aux associations, une enveloppe de 3 500,00 € avait été prévue. Il propose la répartition suivante en précisant qu'il serait souhaitable de garder quelques crédits pour palier à un oubli ou une éventuelle demande au cours de l'année. A noter que les associations « Bout à Bout » et « Tai Chi Chuan des 2 rivières » ne souhaitent pas d'aides financières mais une aide matérielle en ayant accès à une salle communale.

ACCA (chasse)	400 €	Pétanque Solid'Aires	500 €
Association des Parents d'élèves de l'école des Aires	500 €	Les 4 A (Association d'aide aux animaux abandonnés)	150 €
Choralys	350 €	Pierres Sèches	150 €
Comité de défense Violès-Cantemerles	100 €	Les Martins Pêcheurs	100 €
Les Amis de St Michel	500 €		
TOTAL : 2 750 €			

Le Maire précise que les subventions seront versées à ces associations sous réserve que leurs bilans et budgets prévisionnels soient présentés en mairie.

Le conseil approuve cette répartition à l'unanimité des présents et représentés.

7- Échange d'un terrain de voirie à Violès :

Le Maire explique au conseil que dans les années 80, la commune avait projeté de créer un chemin reliant la piste de Servant au hameau de Violès. Ce projet ne s'étant pas concrétisé, seuls M et Mme AZAIS avaient en partie l'usage de ce chemin qui relie leur terrain à la piste.

Aussi d'un commun accord, il avait été convenu que la commune échangerait cette partie du chemin (162 m²) contre la parcelle appartenant à M et Mme AZAIS et se trouvant sous le pont de Violès (C 1857 : 330 m²). De cette façon si des travaux de sécurisation avaient dû être entrepris en urgence au niveau du pont, la commune aurait pu intervenir librement.

Depuis le temps, ces négociations étaient toujours en attente. Le Maire indique au conseil que dernièrement, M et Mme AZAIS sont venus le solliciter pour régulariser cette situation. Il soumet au conseil le plan de division établi par le géomètre afin de finaliser cet échange et il demande son avis au conseil.

Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité des présents et représentés.

8- Demandes d'admission de créances en non-valeur :

Le Maire donne lecture du courrier du 18 juin 2020 de la trésorerie de Lamalou-les-Bains proposant au conseil municipal de se prononcer sur 1 état de créances irrécouvrables dans le budget général et 3 états de créances irrécouvrables dans le budget de l'eau et de l'assainissement.

- Dans le budget général :

L'état concerne des créances de 2017 et 2018 pour un montant global de 32,37 €. Les sommes dues sont inférieures au seuil autorisant les poursuites.

- Dans le budget de l'eau et de l'assainissement :

Le 1^{er} état concerne des créances de 2012 pour un montant de 97,49 €. La personne redevable est décédée.

Le 2^{ème} état concerne des créances de 2019 pour un montant total de 45,73 €. Les sommes dues par les personnes sont inférieures au seuil autorisant les poursuites.

Le 3^{ème} et dernier état concerne des créances de 2012, 2013, 2014, 2016, 2017 et 2018 pour un montant global de 1 376,77 €. La personne redevable est décédée.

Le Maire propose donc d'accepter ces 4 états en créances irrécouvrables.

Le conseil approuve cette proposition à l'unanimité des présents et représentés.

9- Modificatifs budgétaires :

Le Maire explique au conseil qu'il faut procéder aux ajustements budgétaires suivants :

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT :

- En section de fonctionnement, virement de 1050,00 € du compte 622 « Rémunérations d'intermédiaires » au compte 6541 « Créances admises en non-valeur ».

Le conseil approuve ce modificatif à l'unanimité des présents et représentés.

Questions diverses

- Travaux de réhabilitation de l'entrée du hameau de Violès :

Lors de la séance du 30 mai 2018, le Conseil Municipal avait sollicité l'aide du Département dans le cadre du hors programme Patrimoine et voirie pour réhabiliter l'accès au hameau de Violès. Le Département avait répondu favorablement à cette demande et avait accordé une aide de 30 000 €. Pour réaliser ce projet, nous devons acquérir un terrain de voirie. L'acte a été signé mais dans des délais beaucoup plus longs que prévus. C'est pourquoi, nous avons demandé une prorogation de la subvention au Département. Nous avons jusqu'au 19/09/2020 pour commencer les travaux.

- Extension de la terrasse du multiservices « Au Fil de l'Aire » :

Lors de la séance du 16 octobre 2019, le Conseil Municipal avait sollicité l'aide du Département dans le cadre du hors programme Patrimoine et voirie pour agrandir et restaurer la terrasse du multiservices communal. Le montant de ce projet a été chiffré à 46 370,70 € TTC. Le Département a répondu favorablement à cette demande et a accordé une aide de 35 000 €. La 1^{ère} tranche de travaux a été réalisée en juin 2020. La dernière phase devrait avoir lieu en septembre ou octobre 2020.

- Incivilités sur la commune :

Nadine REY propose de travailler sur un projet d'accueil et d'écoute des jeunes en prévention de ces incivilités. Elle propose dans un 1^{er} temps de recenser le nombre d'enfants de la commune susceptibles d'être intégrés dans ce projet. Elle demande au conseil de réfléchir à ce sujet car elle précise qu'il faut essayer de mettre en place des solutions en amont avant d'en arriver à la répression. Ils existent des organismes qui peuvent être partenaires (CAF, association de parents d'élèves...). Elle sensibilise également le conseil municipal sur le fait que lors des dernières élections à la Communauté de Communes Grand Orb, la vice-présidence de la Petite Enfance a été supprimée. Cela ne va faire qu'accentuer ce manque de prise en charge des enfants. Le Maire s'engage à obtenir un rendez-vous avec le Président de la CDC dans ce sens dès que cela sera possible.

Le Conseil municipal valide à 300% cette démarche et remercie vivement Nadine REY pour son fort engagement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H55.


MARI=RY
Panzani


Le Maire :
Michel GRANIER


Domb...